

ASSEMBLEE

11 OCT. 2010

COPIE CERTIFIEE
CONFORME



"GROUPE TITEL"

**Société par actions simplifiées
au capital de 3 217 500 Euros
Rue Bleue - Z.I. de Ladoux - B.P. 70051
63 118 - CEBAZAT**

RCS CLERMONT-FERRAND B 388 386 286

PROCES-VERBAL DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2010

Le trois septembre deux mille dix, à 15 heures,

Au siège social,

Le soussigné, Monsieur Isidore FARTARIA, Président du Directoire de la société "GROUPE TITEL", rappelle que :

- Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juillet 2010, la collectivité des associés a autorisé, à l'unanimité, le président du Directoire à effectuer une réduction du capital social de 617 500 euros, pour le ramener de 3 217 500 euros à 2 600 000 euros, consécutivement à l'annulation de 9 500 actions détenues par le "CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE DEVELOPPEMENT", pour un montant attribué en contrepartie de 2 465 000 euros, et ce sous réserve de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux, et à réduire en conséquence le capital social, à hauteur de 617 500 euros.
- Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date → du 19 juillet 2010, la collectivité des associés a autorisé, à l'unanimité, le président du Directoire à effectuer, sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital ci-dessus énoncée, une augmentation du capital social d'un montant de 1 400 000 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal de l'action, qui passe de 65 euros à 100 euros.
- Le procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND le 30 juillet 2010.

Et constate que :

- A la date du 3 septembre 2010, soit à l'expiration du délai de 20 jours fixé à l'article L 225-205 al 1 du Code de Commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la société.
- L'annulation des 9 500 actions de la société "CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE DEVELOPPEMENT" est réalisé à effet de la même date, moyennant un montant attribué en contrepartie de 2 465 000 euros par imputation sur le poste capital à hauteur de 617 500 euros, sur le poste "Primes d'émission, de fusion, d'apport..." à hauteur de 1 607 479 euros, et sur le poste « Autres réserves » à hauteur de 240 021 euros.

En conséquence :

- La réduction de capital et l'annulation des 9 500 actions de la société "CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE DEVELOPPEMENT", sont définitivement réalisées à cette même date du 3 septembre 2010.
- L'augmentation du capital social d'un montant de 1 400 000 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal de l'action, qui passe de 65 euros à 100 euros, est définitivement réalisée à cette même date du 3 septembre 2010, ainsi que la modification corrélative des statuts, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2010 ; le capital ressort désormais à 4 000 000 d'euros, divisé en 40 000 actions de 100 euros de nominal chacune.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

*
* *

De tout ce que dessus, le Président du Directoire a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

M. Isidore FARTARIA

Enregistré a : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES

Le 20/09/2010 Bordereau n°2010/1 606 Case n°1

Ext 8400

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

La Contrôleuse

La Contrôleuse des Impôts
Y. J. DE DANGE

